

Master de l'EHESS

Le master de l'École des hautes études en sciences sociales est un master à finalité recherche dans le domaine des sciences sociales. Le diplôme est décliné en un certain nombre de mentions et de spécialités auxquelles correspondent autant de formations adossées à des disciplines, à des thématiques et à des aires culturelles.

Objectif du master (recherche) de l'EHESS : une formation à la recherche dans les sciences sociales

La caractéristique principale de ces formations est qu'elles sont ouvertes sur l'ensemble des enseignements de l'EHESS et permettent des circulations adaptées au niveau, au profil et au projet des étudiants. Dans le cadre de ces formations, chaque étudiant s'inscrit auprès d'un tuteur qui accompagne son travail et guide ses choix scientifiques tout au long de sa scolarité. Cette règle s'applique également aux étudiants inscrits à l'EHESS dans le cadre des formations co-habilitées.

La formation des étudiants au niveau du master s'inscrit ainsi pleinement dans l'approche pluridisciplinaire et dans le contexte international des sciences sociales qui sont le propre de l'EHESS. Elle repose aussi sur l'initiation concrète des étudiants aux techniques et aux problématiques de la recherche grâce à la possibilité qui leur est donnée, en fonction de leur niveau et de leur programme de formation, de suivre des séminaires au sein desquels est mis en pratique le mot d'ordre de l'École : l'enseignement de la recherche par l'exemple concret, vivant, des travaux que ses enseignants-chercheurs ont en cours.

Les filières proposées ne recouvrent pas seulement les domaines classiques dans une perspective d'ouverture transdisciplinaire (anthropologie, histoire, etc.). Elles incluent aussi des formations interdisciplinaires et thématiques, ainsi qu'une formation aux sciences sociales à partir des aires culturelles, qui sont considérées, à l'EHESS, comme l'un des trois accès possibles au domaine (avec les disciplines et les thématiques interdisciplinaires). Innervant toutes les formations du master, les filières « aires culturelles » sont solidement ancrées dans la pratique des langues et du terrain et fermement insérées dans le contexte des interfaces des sciences sociales.

Grâce à des créneaux réservés, les étudiants de chacune des formations ont l'obligation de suivre des enseignements dans d'autres formations du master.

Le master de l'EHESS se présente donc comme un espace de circulation maillé, balisé par les mentions qui qualifient le domaine, sur lequel les étudiants dessinent des parcours individuels en concertation suivie avec leurs tuteurs.

Il offre une solide initiation aux disciplines, de réelles possibilités d'ouverture intellectuelle et de transversalité des approches, en même temps qu'une inscription située du travail des sciences sociales non pas au stade des applications mais à celui de la formation fondamentale.

La scolarité à l'EHESS au niveau du master : principes généraux

Chaque formation est composée d'unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques et d'unités d'enseignement de spécialisation.

Les spécialités sont techniquement rattachées à des mentions au niveau du diplôme. Dans la pratique et sous l'angle pédagogique, elles sont pour la plupart des formations autonomes dont les cursus se déploient sur deux ans.

Les **unités d'enseignement fondamentales** et méthodologiques constituent le socle commun de la formation. Aux enseignements obligatoires s'ajoutent des options puisées dans les enseignements de la formation en fonction de règles définies par chaque formation de master.

Les **unités d'enseignement de spécialisation** réunissent l'ensemble des séminaires spécialisés, au sein desquels les étudiants peuvent s'initier au travail et commencer à travailler par eux-mêmes sur des objets spécifiques. Ces enseignements constituent la substance scientifique de l'EHESS, directement liée à la vie de ses laboratoires. Ils constituent le gros de la scolarité en deuxième année, tout comme les enseignements fondamentaux et méthodologiques sont l'axe de la première. Toutefois, certaines formations ont choisi d'ouvrir des créneaux de spécialisation dès le premier niveau. Définis en accord avec le tuteur, les choix opérés pour les différentes options dessinent un programme de formation individualisé au sein duquel se précise un parcours de spécialisation qui s'affirme en deuxième année.

Parcours de spécialisation

La spécialisation des étudiants peut emprunter certains itinéraires préconstruits à l'intérieur des formations mais, conformément au principe d'ouverture et de transversalité retenu par l'École, elle peut aussi résulter de choix personnels validés par le tuteur. Quelle que soit la formule retenue, le parcours doit être consigné dans des projets écrits qui pourront être réactualisés en cours de route.

Conditions d'admission

Tout candidat remplissant les conditions pour être inscrit à l'EHESS y préparera un **master en sciences sociales**, dans la **mention** ou dans la **spécialité** de son choix.

Ceci est également vrai pour les formations de master co-habilitées : il convient, en effet, de noter que la réalisation d'un même parcours de master dans des institutions partenaires peut donner lieu à délivrance du diplôme sous un intitulé de domaine différent selon l'établissement d'inscription.

Le master est constitué de **deux niveaux (M1 et M2)** et se prépare en principe en deux ans. La validation complète d'un niveau entraîne l'acquisition de 60 crédits.

(Dans les universités, cette première année est également sanctionnée par la délivrance du diplôme de maîtrise. Compte tenu de son statut particulier de « grand établissement », l'EHESS ne peut délivrer de maîtrise. Néanmoins, l'attestation de validation de 60 crédits de master vaut équivalence et permet l'inscription en M2. Les crédits obtenus figureront en outre sur l'annexe (ou supplément) au diplôme de master).

Chacun des niveaux se subdivise lui-même en deux semestres (S1 et S2 pour M1; S3 et S4 pour M2).

L'**accès en M1** est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence française (= 180 crédits après le baccalauréat) ou d'un titre équivalent sanctionnant une scolarité normale de trois années d'études supérieures.

L'**inscription en M2** pourra être sollicitée par les candidats justifiant du premier niveau de master, ou d'un titre sanctionnant une scolarité normale de quatre années d'études supérieures. Les titulaires du Diplôme de l'EHESS pourront également demander à être directement inscrits en M2.

L'**inscription directe en S2 ou S4** n'est ouverte qu'aux candidats ayant déjà effectué S1 ou S3 dans un autre établissement et désireux de valider certains enseignements à l'École.

Quel que soit le niveau d'inscription, il convient de posséder des diplômes relevant du même domaine que celui du master postulé. En outre, les candidats devront satisfaire aux pré-requis des enseignements qu'ils seront amenés à suivre et, conformément aux règles de l'EHESS, être acceptés par un tuteur. Ils font également le choix de l'excellence, de la transversalité et de la recherche à vocation doctorale.

En première année, le choix du tuteur est effectué soit directement par l'étudiant, soit par le Conseil pédagogique de la formation de master (cf. conditions spécifiques d'admission de chaque formation) au vu de son dossier de candidature. En seconde année, le dossier est remis pour examen par l'étudiant au directeur de recherches pressenti. Celui-ci est obligatoirement un enseignant-chercheur ou un chercheur relevant de la formation de master choisie et titulaire d'un diplôme de doctorat.

Dans tous les cas, les décisions d'inscription sont prises en dernier ressort par les Conseils pédagogiques des formations, après obtention de l'agrément d'un tuteur (M1) ou d'un directeur (M2) et après vérification des diplômes par les services de scolarité. Les étudiants dont la candidature a été retenue et qui, au moment du dépôt de leur dossier, ne sont pas encore possesseurs du diplôme requis pour le niveau d'études postulé sont admis à s'inscrire sous réserve de la production dudit diplôme avant une date qui leur sera précisée, laquelle ne pourra excéder le 15 décembre. Des attestations provisoires de diplôme, visées par les autorités compétentes, peuvent être acceptées dans un premier temps.

Une fois les candidatures acceptées, le Service de la scolarité fera connaître aux intéressés la décision définitive les concernant et leur communiquera simultanément

les documents nécessaires à la confirmation de l'inscription et à l'obtention de la carte d'étudiant.

L'inscription administrative peut être réalisée par correspondance ou sur place, aux heures d'ouverture du service (bureaux 604 et 605 : 9 h – 12 h et 14 h – 16 h). Les motifs de refus sont toujours portés à la connaissance des intéressés.

Sauf indication contraire, le dossier de candidature en M1 ou M2, comportera les pièces suivantes :

- les copies des diplômes, avec, s'il y a lieu, leur traduction officielle (sauf pour l'anglais et les langues latines). Pour être recevable, chaque diplôme fourni devra impérativement porter la signature d'un responsable administratif et le cachet de l'établissement qui l'a délivré,
- le relevé de notes correspondant au baccalauréat,
- selon les formations : un projet de recherche ou une lettre de motivation ou d'intention,
- un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille (pour les étudiants français ou nés en France) ou un certificat de naissance (pour les étudiants étrangers nés hors de France),
- un certificat d'appel à la défense (pour Français uniquement)

Droits d'inscription annuels

Le passage en M2 d'étudiants ayant validé le premier niveau de master à l'EHESS (et obtenu 60 crédits ECTS) s'effectue selon une procédure administrative allégée. Les intéressés devront se manifester auprès du Service de la scolarité.

Dans le cadre des formations co-habilitées, les étudiants ne peuvent et ne doivent être inscrits que dans l'un des établissements partenaires.

Les candidats suivant à l'EHESS des enseignements qui seront validés dans le cadre de la préparation d'un master délivré par un autre établissement, devront être également inscrits (par le biais des inscriptions secondes) au même niveau de master à l'Ecole. Ils seront exonérés du paiement des droits dès lors qu'ils produiront les justificatifs pertinents. Pour plus d'informations, il devront s'adresser à la formation de master à laquelle est rattaché le(s) séminaire(s) suivi(s).

Évaluation et validation des enseignements

L'évaluation des enseignements s'appuie sur des travaux écrits ou oraux effectués dans le cadre des unités d'enseignements (dossiers, fiches de lecture, rapports de stage, etc.), complétés (pour certaines formations) par la préparation de mémoires tout au long du parcours. L'évaluation réalisée par les enseignants dans le cadre des unités d'enseignement donne lieu à validation par les Conseils pédagogiques des formations sous forme de crédits (ECTS).

Les formations de master pouvant avoir leurs propres conditions d'admission, et des modalités de scolarité, d'évaluation et de validation spécifiques, il est fortement recommandé de se reporter aux pages les présentant sur le site.